

**DELIBERATION N°2023-10\_CR**  
**PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANT.E.S DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE AU BUREAU**  
**DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès, et notamment son article 28,

Délibère :

**Article unique**

Estelle Galbois Pouzenc, Emeline Jouve, Fabienne Bercegol, Michèle Soriano, Michel Lehmann, Jule Deltour, Hervé Chasserieu, Judith Rousseau et Bastien Rouvière sont désignés représentant.e.s des élu.e.s de la commission de la recherche au sein du Bureau de la commission de la recherche.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés (35 votants).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,



Mme Nathalie DESSENS

**Délais et voies de recours :**

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**DELIBERATION N°2023-11\_CR**  
**PORTANT AVIS SUR LA CANDIDATURE A LA VICE PRESIDENCE DELEGUEE EN CHARGE DE LA**  
**COMMISSION PERMANENTE « VALORISATION »**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès, et notamment l'article 38,

Délibère :

**Article unique**

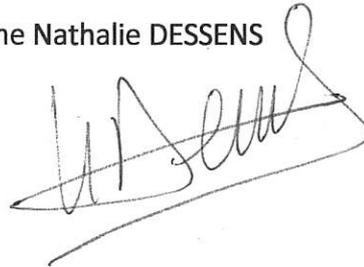
La commission de la recherche émet un avis favorable à la candidature de M. Cédric AIT-ALI à la fonction de Vice-Président délégué en charge de la commission permanente rattachée à la Commission de la recherche intitulée « Valorisation ».

**Délibération adoptée à la majorité des 35 membres présents ou représentés (34 votants, 27 « pour », 7 blancs).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,

**Mme Nathalie DESSENS**



**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

**DELIBERATION N°2023-12\_CR**  
**PORTANT AVIS SUR LA CANDIDATURE A LA VICE PRESIDENCE DELEGUEE EN CHARGE DE LA**  
**COMMISSION PERMANENTE « SCIENCE ET SOCIETE »**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès, et notamment l'article 38,

Délibère :

**Article unique**

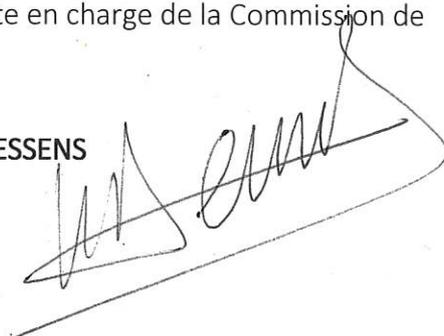
La commission de la recherche émet un avis favorable à la candidature de Mme Muriel Lefebvre à la fonction de Vice-Présidente déléguée en charge de la commission permanente rattachée à la Commission de la recherche intitulée « Sciences et société ».

**Délibération adoptée à la majorité des 35 membres présents ou représentés (33 votants, 31 « pour », 2 blancs).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,

Mme Nathalie DESSENS



**Délais et voies de recours :**

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**DELIBERATION N°2023-13\_CR**  
**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANT.E.S DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE AUX**  
**INSTANCES CONSULTATIVES ET SERVICES COMMUNS**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès, et notamment ses articles 46,

Vu les statuts de la MIN,

Vu les statuts de CIAM,

Vu les statuts du SCASC,

**Délibère :**

**Article 1**

Judith Rousseau est désignée représentant.e.s des élu.e.s doctorant.e.s de la commission de la recherche au sein du Comité électoral consultatif.

**Article 2**

Sandrine Pavan est désignée représentant.e.s des élu.e.s doctorant.e.s de la commission de la recherche au sein de la Maison de l'Image et du Numérique.

**Article 3**

Carlyne Henocq est désignée représentant.e.s des élu.e.s doctorant.e.s de la commission de la recherche au sein du Centre d'Initiatives Artistiques.

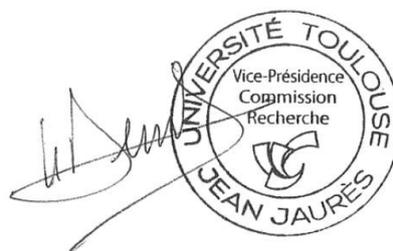
**Article 4**

Amélie Lacroix Navarro et Alexandra Dardenay sont désignés représentant.e.s des élu.e.s de la commission de la recherche au sein du Service Commun de l'Action Sociale et Culturelle.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés (35 votants).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,



Mme Nathalie DESSENS

**Délais et voies de recours :**

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**DELIBERATION N°2023-14\_CR**  
**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANT.E.S DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE A LA**  
**COMMISSION D'EXAMEN INTERNE DES CANDIDATURES AU DISPOSITIF DE DECHARGE DE SERVICE**  
**POUR PROJET DE RECHERCHE**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Vu la délibération de la Commission de la recherche n°2021-04\_CR portant reconduction du dispositif,

**Délibère :**

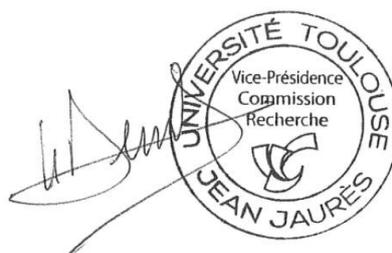
**Article unique**

Emmanuel Huertas, Fabienne Bercegol et Thierry Val sont désignés représentant.e.s des élu.e.s de la commission de la recherche au sein de la commission d'examen interne à la Commission de la recherche, examinant les candidatures au dispositif des décharges de service d'enseignement pour projet de recherche.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés (35 votants).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,



Mme Nathalie DESSENS

**Délais et voies de recours :**

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**DELIBERATION N°2023-15\_CR**  
**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANT.E.S DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE A LA**  
**COMMISSION D'EXAMEN INTERNE DES CANDIDATURES AU DISPOSITIF D'AIDE AUX**  
**MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Vu la décision de la commission de la recherche du 23 février 2017,

**Délibère :**

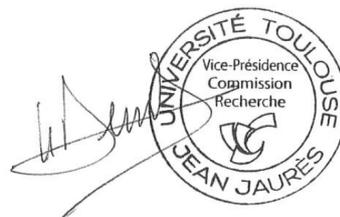
**Article unique**

Michel Lehmann, Emeline Jouve, Cécile Mary Trojani, Thierry Simon, Rosa Palamaris et Bastien Rouvière sont désignés représentant.e.s des élu.e.s de la commission de la recherche au sein de la commission d'examen interne à la Commission de la recherche, examinant les candidatures au dispositif d'aide aux manifestations scientifiques organisées en N+1.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés (35 votants).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,



**Mme Nathalie DESSENS**

**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

**DELIBERATION N°2023-16\_CR**  
**PORTANT APPROBATION DES MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNITE DE**  
**RECHERCHE GEODE**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Vu la délibération du Conseil de Laboratoire en date du 10 décembre 2021 puis de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2022,

Délibère :

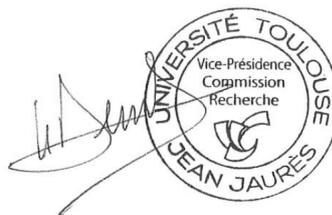
**Article unique**

Le règlement intérieur de l'unité de recherche GEODE, modifié, tel qu'annexé à la présente délibération, est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés (35 votants).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,



**Mme Nathalie DESSENS**

**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

**DELIBERATION N°2023-17\_CR**  
**APPROUVANT LES NOMINATIONS DE MONSIEUR DANIEL BALOUP DIRECTEUR**  
**ET DE MADAME NATACHA LAURENT DIRECTRICE ADJOINTE**  
**DE L'UNITE DE RECHERCHE FRAMESPA**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,  
Vu le règlement intérieur de l'unité de recherche,  
Vu le procès-verbal du Conseil de laboratoire organisé le 30 janvier 2023,

Délibère :

**Article unique**

La commission de la recherche approuve les nominations de Monsieur Daniel Baloup en tant que Directeur, et de Madame Natacha Laurent en tant que Directrice adjointe de l'unité de recherche FRAMESPA, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés (35 votants).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,



Mme Nathalie DESSENS

**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*

**DELIBERATION N°2023-18\_CR**  
**APPROUVANT LE CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'UNITE DE RECHERCHE CAS**

La Commission de la recherche,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 II,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Jean Jaurès,

Vu le règlement intérieur de l'unité de recherche,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale en date du 28 novembre 2022 puis du Conseil de laboratoire en date du 14 décembre 2022,

Délibère :

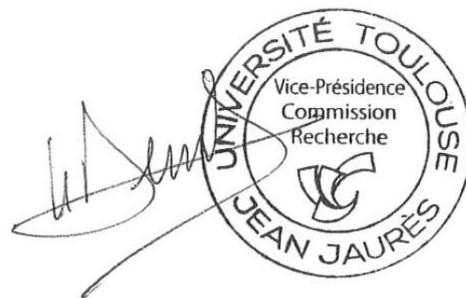
**Article unique**

La commission de la recherche approuve la nouvelle dénomination de l'unité de recherche CAS intitulée désormais « Centre for Anglophone Studies ».

**Délibération adoptée à l'unanimité des 35 membres présents ou représentés (35 votants).**

A Toulouse, le 30 mars 2023

La Vice-Présidente en charge de la Commission de la recherche,



Mme Nathalie DESSENS

**Délais et voies de recours :**

*Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :*

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

*Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.*